

Séance du 16 Février 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
Présents Conseil Municipal	En exercice	Votants
11	11	11

L'an **deux mille vingt trois**

Et le **16 Février**

A **20 heures 30**

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de **Patrick PALISSE, Maire**

Présents :
 Véronique BELANGER
 Raphaël CHEVALARD
 Patrick DOUCHY
 Michèle HOOGE
 Stéphane LHUISIER
 Anne LUPIAC
 Lysiane PALISSE
 Patrick PALISSE
 Joël PUJADE
 Frédéric PUGNERE
 Mireille ROUZAUD

Envoyé en préfecture le 23/02/2023
 Reçu en préfecture le 23/02/2023
 Affiché le
 ID : 030-213001969-20230216-D20235-DE

Absent
excusé : Aucun

A été nommée secrétaire : Lysiane PALISSE

Objet de la délibération :
Vote des taux d'impositions 2023

Le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du budget 2023, il y a lieu de voter les taux d'imposition des taxes directes locales.

Il rappelle les taux en vigueur sur la commune :

- 36.14 % pour le Foncier Bâti (anciennement taux communal 11.49 %, taux départemental 24.65 %).
- 56,60 % pour le Foncier Non Bâti.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE, pour l'année 2023, de ne pas augmenter les taux d'impositions en vigueur.

Fait et délibéré à LE PIN, le 16 février 2023

Pour copie conforme au registre.

Le Maire
Patrick PALISSE

